

Compte rendu conseil municipal séance du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 29 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent** : MICHAUD Cédric
- Madame Pauline MANIZAN est nommé secrétaire de séance.
- En regard des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huit clos.
- Le compte rendu de la séance du 06 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération modificative concernant le vote des taxes communales.

A compter de 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THPR) se traduit pour les communes par une modification de la nature des ressources perçues.

Lors de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2021, les membres présents avaient voté séparément une augmentation de 2 % de la taxe sur le foncier Bâti

Part communale

Part départementale

En vertu de l'application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, cette délibération reste inopérante, puisque le vote de la TFB doit prendre en compte le taux communal + le taux départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité une augmentation de 2 % pour l'année 2021 des taux fixés comme suit :

Taxe sur le foncier Bâti : 23.45 %

Taxe sur le foncier non Bâti : 26.37 %

Détail des calculs : TFB

Taux communal + taux départemental

$7.69 + 15.3 = 22.99 + 2 \% = 23.45 \%$

TFNB

$25.86 + 2 \% = 26.37 \%$

Embauche d'un agent d'entretien.

Mr Daval, faisant office de cantonnier, depuis 4 ans est embauché sous un contrat emploi compétence. Ce contrat arrive à expiration dans l'attente d'un possible renouvellement sous condition de fournir l'attestation de MDPH arrivé aussi à expiration

Mr Daval donne toute satisfaction dans son travail quotidien. Il connaît bien la commune, et reste autonome et efficace pour le travail demandé. Une solution devra être trouvée en cas de non renouvellement du contrat par pôle emploi.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D521-10 et suivant du code de l'éducation.

Si les horaires en vigueur donnent satisfaction sur les plans éducatif et pédagogique, ils ont vocation à être prolongés. C'est pourquoi, dans le cas d'une demande de reconduction consensuelle, ces horaires feront l'objet d'un arrêté à l'identique pour 3 ans.

Monsieur Le Maire propose la reconduction des horaires en place en accord avec le RPI Grézolles, Souternon, St Julien D'oddes à savoir :

- L'organisation dérogatoire sur 4 jours.
- Matinée sur lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h45 à 11 h 45
- Durée de la pause méridienne : 1 h 30
- Après midi sur lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13 h 15 à 16 h 15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces horaires

C.R.T.E. : validation des fiches action.

Le Premier ministre a adressé aux préfets une circulaire relative aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui traduisent l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants ...

La communauté de communes, pilote de l'opération s'est réunie à plusieurs reprises (présence des maires) afin d'avancer sur les projets communaux et intercommunaux et qui répondent aux objectifs du CRTE :

la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. La réflexion est animée par un cabinet d'expertise KGM.

Monsieur Le Maire propose de travailler sur plusieurs projets :

- Rénovation de l'éclairage public : passage en L.E.D
- Aménagement de l'espace des abords de l'église : boîte à lire, espace pique nique.
- Rénovation de l'assainissement collectif, aménagement d'une station d'épuration.
- Rénovation d'un bâtiment communal.
- Rénovation énergétique et abaissement des coûts du bâtiment d'école.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions

Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021

En raison des restrictions sanitaires liées au COVID, Monsieur Le Maire présente les conditions à mettre en place les jours d'élection qui, exceptionnellement auront lieu à la salle des fêtes.

Du matériel spécifique de protection a été commandé pour la protection des personnes tenant le bureau de vote et les électeurs.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

En raison d'une double élection (départementale et régionale), il sera fait appel à des volontaires en plus des membres du conseil municipal (CCAS, retraités...)

Questions diverses

Inventaire des ponts dans le cas d'un programme national d'inventaire

A la demande de l'état, un inventaire a été effectué sur les ponts communaux, une expertise est programmée sur l'état de ces ponts.

Point sur les différentes commissions

Assainissement et voirie :

- Le cabinet SEDIC a remis son rapport, la commission s'est réunie à plusieurs reprises afin d'apporter ses remarques, ses questions et ses propositions.
- Concernant la voirie, les travaux devaient commencer courant juin en partenariat avec le syndicat des eaux au hameau de Prachaize
- Le projet tourisme avance : chemin des croix, aménagement d'un espace pique nique ...

La séance est levée à 22 h30

